

Autour de l'Horloge

Bulletin Municipal de Sauzé-Vaussais

N°25 - Décembre 2012



Sauzé
VAUSSAIS

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

..... 2

La Vie Municipale

Le Mot du Maire Page 2

Le plan de Référence..... 3 & 4

Le plan du lotissement Pré Bourreau 3 5

La révision du PLU - La taxe sur les eaux pluviales..... 6 & 7

Les travaux à l'Eglise de Vaussais 8

Les démolitions et travaux divers 9

La page Environnement..... 10

Les trophées de l'électromobilité - La Rochelle le 4 décembre 2012 11

CCAS - P.I.G. 12

Informations diverses et état civil..... 13

La Vie de la M.C.J.

..... 14-15

Informations diverses

Cinéma chez nous..... 16

Nuits Romanes et calendrier des manifestations 2013 17

Service public 18

La Vie de nos entreprises

SPAR..... 19

La Vie Scolaire

Les Ecoles Maternelle et Elémentaire..... 20

Le Collège Anne Frank 21

La Vie Culturelle

Festival de l'humour 22

La Vie Associative

Fils en Folie 2013 23

Don du Sang - Zumba gold - Compagnie de la Tour 24

Osez Sauzé et les JSP 25

La Pêche - La béquille solidaire..... 26

Les Aînés et la journée de la Résistance..... 27

Mémento

Vœux 2013 28

Ce qui s'annonçait comme une évidence en avril 2010, lorsque l'eau de nos robinets est apparue colorée, vient d'arriver.

Malgré les affirmations des hydrogéologues et de la Préfecture, notre station d'eau potable est régulièrement mise à l'arrêt pour cause de pollution par le chantier LGV. Cette pollution, selon nos informations, perdurera après la mise en service du TGV. Le concessionnaire, qui tente de faire diversion par des analyses inadéquates avait anticipé (sans doute ses techniciens sont-ils meilleurs que ceux de l'administration) en finançant la pose d'une conduite en provenance de Chef-Boutonne. Mais s'il n'y a pas eu de rupture d'alimentation, qu'en sera-t-il du prix de l'eau, et que devient notre autonomie ? Personne ne s'est avisé de nous en informer.

Dans le même temps, les mêmes fonctionnaires mettent la pression sur notre communauté de communes, qui gère l'assainissement, en exigeant dans les plus brefs délais des travaux de mise aux normes de notre station d'épuration, en invoquant des règlements européens appliqués nulle part en France, sauf dans notre sud Deux-Sèvres ! La police de l'eau est intransigeante sur l'obligation de ces travaux, elle est muette dès lors qu'il s'agit du chantier LGV ! Y aurait-il deux poids et deux mesures ?

Il est vrai que le président de la Région Aquitaine a déclaré lors d'une réunion publique que le passage de la LGV dans nos communes rurales, ne faisait que traverser des champs de betteraves. Il conjugait ainsi la bêtise, l'ignorance et le mépris, mais il confortait ce grand groupe concessionnaire. Dans ce registre, il n'est malheureusement pas le seul, et des réflexions, des écrits ou des articles, de ci de la sur la conduite de notre commune sont du même affligeant niveau d'ignorance primaire.

De même qu'on ne gouverne pas un pays comme la France, en cédant sans cesse sur des mesures pourtant indispensables, sauf à se retrouver prochainement dans la même situation que la Grèce, par pur souci électoraliste, on ne peut vouloir toujours plus de services et les Français sont champions en ce domaine, sans jamais en payer le prix.

Les égoïsmes particuliers devront céder devant l'intérêt général, il y va de notre avenir et de celui de nos enfants.

Ainsi la gestion d'une commune doit-elle se faire dans l'intérêt de tous, dans une démarche d'équité, même si c'est au détriment des individualismes. Le temps nous donnera raison et si les électeurs eux nous donnent tort, au moins aurons-nous la satisfaction d'avoir fait notre devoir.

Mais la mise en œuvre des projets de la municipalité continue d'avancer et nous sommes en bonne passe d'avoir réalisé ou mis en chantier nos engagements, sans compter ceux qui sont apparus au gré des opportunités ou des besoins nouveaux. Le tout, sans augmenter les impôts locaux malgré la baisse des dotations de l'Etat et la suppression de la taxe professionnelle au profit de nos entreprises.

Que cela ne vous empêchent pas de passer de bonnes fêtes de fin d'année, malgré la morosité ambiante, il y aura forcément des lendemains plus joyeux !

Le maire
Michel Eprinchart

Plan de référence - Aménagement des places

Projet d'aménagement d'un pôle socio culturel

Projets d'aménagement des places de la Chaume et de la Poste

Nous avons souhaité engager une réflexion sur l'avenir de notre territoire et disposer d'un outil de programmation permettant de dégager les actions à mettre progressivement en œuvre : le Plan de Référence. Ce document repose sur une analyse et un diagnostic portant sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une analyse du territoire faite à partir d'une enquête de terrain et d'entretiens avec les habitants, les commerçants et les acteurs de la commune. La mise en exergue des enjeux a permis aux élus de fixer des objectifs de développement qui seront ensuite mis en œuvre sous forme d'actions.

"Des panneaux d'informations sur ce plan de référence sont actuellement installés dans l'ancien magasin Terrassier situé dans la Grand Rue".

L'ensemble de la démarche du Plan de Référence doit permettre à notre Commune de réaliser un ensemble d'actions cohérentes les unes avec les autres de façon coordonnée et échelonnée (à l'aide d'un phasage).

A ce jour, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre dès 2012 plusieurs projets.

- Le premier consiste à réhabiliter 2 immeubles situés dans la Grand Rue (*anciens commerces : Café le Chêne Vert et Magasin de bricolage Terrassier*) et acquis en 2012 par la Municipalité. Le cabinet APS a été mandaté par le Conseil pour effectuer une mission de programmation et proposer plusieurs solutions d'aménagement. Nous vous donnerons, dans

notre prochain bulletin des informations plus précises sur l'avancement de ce dossier.

- Le second et le troisième projet sont le réaménagement de la Place de la Chaume et la requalification de la Place de la Poste.

Place de la Chaume

La Place de la Chaume est aujourd'hui un espace dédié uniquement aux stationnements sans qualité paysagère et très minérale. Elle a perdu sa véritable vocation d'espace public, d'espace de convivialité qu'était le champ de foire.

Cette place présente une situation privilégiée en entrée de bourg. Elle est le premier espace public majeur que l'on découvre à Sauzé-Vaussais en arrivant par le nord du bourg. Elle se situe à proximité de la Mairie et donne naissance à la Grand'Rue. De plus, cet espace accueille depuis peu de temps, la maison de la solidarité.

En outre, la Place de la Chaume s'accompagne d'une propriété communale de superficie importante : le pré communal. Ce pré accueille "la fête du 30 août, les jeux inter-communes, du parking ponctuellement et espace jeux (*cirque, manèges*)".

L'objectif des aménagements est donc de réaménager la Place de la Chaume comme un espace de loisirs, de détente et de rencontre.



Plan de référence (suite)

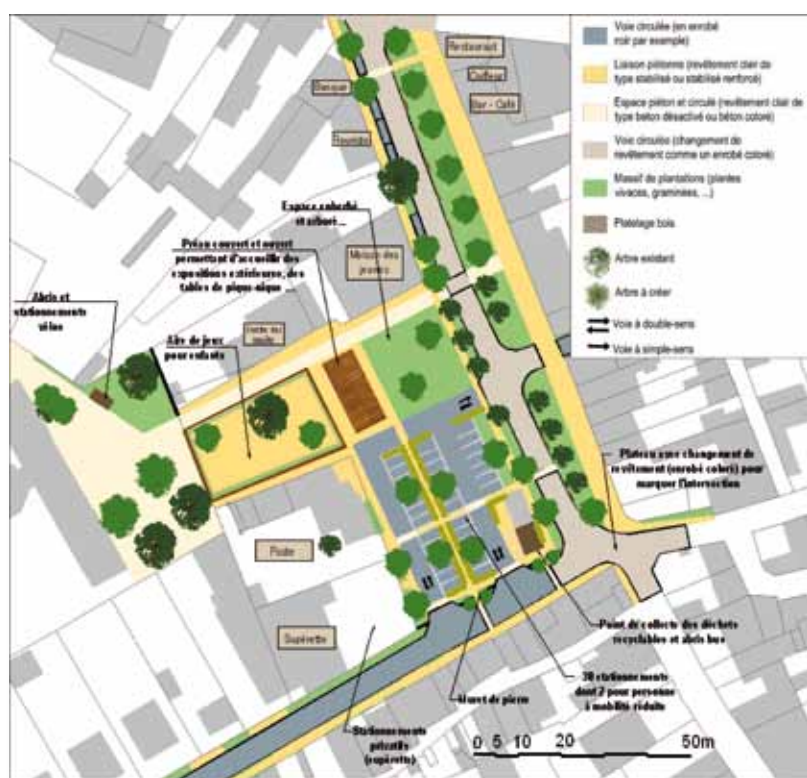
Le principe de cet aménagement est de redonner à chaque espace sa fonctionnalité :

- la rue et les stationnements pour les voitures,
- de véritables trottoirs accessibles pour les piétons, (*respect des normes d'accessibilité*)
- un espace de jeux central pour les enfants au cœur du tissu bâti,
- un square urbain mettant en valeur les arbres existants et soulignant l'entrée de la Grand'Rue.

Les aménagements consisteront à requalifier les rues, revoir les sens de circulation. L'idée est de sentir que l'on rentre dans le bourg avec des réaménagements en réduisant la largeur de la voie principale pour inciter à réduire la vitesse, en réorganisant les stationnements en plantant un alignement d'arbres. Les aménagements permettront de mettre en valeur la rue des Douves par la mise en avant d'une véritable ouverture visuelle et par la création d'une rue. Le piéton retrouvera toute sa place avec des cheminements accessibles, suffisamment larges et mis en valeur par un revêtement différent de l'enrobé noir de la voie et mettant en valeur les murs en moellons.

L'enjeu est également de redonner de la place à la végétation. Cela consiste tout d'abord à conserver un maximum d'arbres existants en leur laissant un espace suffisant pour se développer. Il s'agit aussi de mettre en valeur les alignements de constructions anciennes sur la rue avec des plantations en pied de façades par exemple.

Place de la Poste



La Place de la Poste est aujourd'hui un espace uniquement dédié aux stationnements avec une prédominance de l'enrobé. C'est un espace très minéral et très rude dans lequel les cheminements piétons sont peu lisibles et où la voiture règne en maître. Il s'agit pourtant d'un espace public majeur et central du cœur de bourg entouré d'équipements publics (*école, maison des jeunes, proximité du Foyer-Logement...*), de commerces peu mis en valeur et générant beaucoup de déplacement à pied.

L'objectif des aménagements est donc de recomposer ce vaste espace en lui attribuant des usages et en privilégiant les rencontres intergénérationnelles.

La Rue (*en prolongement de la Rue de la Chauvinière*) sera aménagée tel un grand mail arboré (*maintien des arbres existants et plantation de nouveaux*). Ce mail végétal, avec des espaces de cheminement piéton élargis va permettre de dégager des terrasses pour les commerces. L'installation des terrasses est rendu possible par une diminution de la largeur de la voie circulée (*et donc de la vitesse des voitures*). Cette rue sera traitée avec un revêtement de sol clair permettant de souligner la présence du mail végétal.

La Place du Puits sera redécoupée en sous-secteurs aux usages et ambiances divers : zone de stationnement, espace vert, aire de jeux, un espace d'exposition et d'attente couvert face à la maison de jeunes ... autant de lieux propices aux rencontres et aux liens intergénérationnels situés sur le chemin reliant le foyer logement, les écoles et le bourg. Une grande allée ouvrira la perspective sur l'école et permettra de proposer des liaisons douces sécurisées sans voiture à proximité des sorties scolaires.

Les stationnements seront regroupés au sud de la Place. L'espace dédié aux stationnements sera plus qualitatif avec davantage de plantations. Quelques stationnements longitudinaux pour les arrêts-minute liés aux commerces seront également proposés.

3^{ème} tranche du lotissement du Pré Bourreau



Nous vous présentons le projet global du lotissement mais nous tenons à vous préciser que cette extension sera réalisée en 2 étapes, seules les 18 parcelles situées à droite du plan seront réalisées en 2013, les autres seront aménagées dès qu'il n'y aura plus de parcelles disponibles à la vente sur cette 1^{ère} tranche.

Les résultats de l'appel d'offres ont été validés par le Conseil Municipal du 11 décembre 2012.

Le montant des travaux est de 584.000 €.

Plan Local d'Urbanisme de Sauzé-Vaussais

1 - Le Plan Local d'Urbanisme, qu'est ce que c'est ?

La commune de Sauzé-Vaussais a souhaité **réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Plus soucieux des problématiques actuelles que pouvaient l'être les anciens documents d'urbanisme, les PLU sont l'occasion de projeter l'évolution de la commune, par le biais d'une **approche globale et transversale**, pour garantir un développement harmonieux du territoire, pour les 10 ans à venir.

Le PLU est non seulement un **outil réglementaire** mais aussi **l'expression d'un projet urbain**. Il permet d'affirmer une volonté politique et **d'élaborer une stratégie territoriale de développement**. Il s'agit d'un document essentiel pour **maîtriser le développement urbain**, pour inciter à mobiliser les dents creuses et les logements vacants.

Le PLU est établi dans **un but d'intérêt général**. L'intérêt général est un ensemble d'intérêts, de valeurs ou d'objectifs qui sont partagés par les membres d'une société et qui procurent un bien-être à tous ces individus. L'intérêt général est au fondement du droit public. C'est la pierre angulaire de l'action publique, dont il détermine la finalité et fonde la légitimité. Il est plus ambitieux que la somme des intérêts individuels. En effet, s'il se limitait à la simple conjugaison des intérêts particuliers, l'intérêt général ne serait, le plus souvent, que l'expression des intérêts les plus puissants. L'intérêt général doit aussi prendre en compte les intérêts des générations futures (*prise de conscience des impacts de l'homme sur la planète et les générations futures*).

Le PLU ne répond pas à la somme des intérêts particuliers mais à l'intérêt général.

Les documents de planification, tels que le PLU sont très **encadrés par la législation en vigueur** : Loi Urbanisme et Habitat, Loi d'Engagement National pour le Logement, Loi Solidarité et Renouvellement Urbain et plus récemment la Loi Grenelle II et la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche.

La réalisation d'une telle étude se déroulera **sur plus d'un an et demi**, et **la population sera régulièrement sollicitée** pour s'exprimer par rapport aux choix qui seront proposés par les élus (*réunions publiques, enquête publique...*).

L'équipe municipale sera mobilisée pour suivre cette étude menée conjointement avec un groupement de bureaux d'études qui avait déjà été missionné pour l'élaboration du Plan de Référence de la commune :

- L'Atelier Urbanova, représenté par Nathalie Raud-Cohen, architecte urbaniste et Marie Bastille ingénieur géomètre urbaniste,
- L'atelier de l'Empreinte d'Éric Enon représenté par Julia Perrot, paysagistes DPLG

Vous serez peut-être amenés à les croiser lors de leurs investigations de terrain.

2 - Que contient le

Plan Local d'Urbanisme ?

Introduit par la loi SRU, le PLU définit le projet global en matière d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle de la commune et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il se compose de différentes pièces :

- Un rapport de présentation
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui expose le projet d'urbanisme de la commune ou du groupement, et définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme.
- Des orientations d'aménagement et de programmation propres à certains quartiers ou secteurs qui sont opposables
- Un règlement et ses documents graphiques, qui délimitent les zones urbaines (Zone U), les zones à urbaniser (Zone AU), les zones agricoles (Zone A), et les zones naturelles (Zones N), et fixent les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Le règlement et ses documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.
- Les annexes et servitudes d'utilité publique

4 - Quel sera le déroulé de l'étude ?

L'élaboration de l'étude comportera les 4 phases suivantes :

Phase 1

Du diagnostic au PADD :

- Bilan du document d'urbanisme en vigueur,
- Diagnostic complété sur la base de celui du plan de Référence,
- État initial de l'environnement

- Travail sur le PADD,
- Réunion publique avec les sauzéens,
- Réunion avec les Personnes Publiques Associées,
- Débat au sein du conseil municipal sur le PADD.

Phase 2

Du PADD au projet arrêté :

- Traduction du PADD : règlement et orientations d'aménagement et de programmation,

Plan Local d'Urbanisme de Sauzé-Vaussais (suite)

- Mise au point du dossier de PLU arrêté,
- Réunion publique avec les sauzéens,
- Réunion avec les Personnes Publiques Associées,
- Finalisation du dossier pour l'arrêt du projet
- Arrêt du PLU par le Conseil Municipal

Phase 3

Consultation des Personnes Publiques Associées et enquête publique :

- Consultation des services sur le projet arrêté (pendant 3 mois)
- Enquête Publique

Phase 4

Approbation du PLU :

- Bilan et modifications éventuelles suite aux avis des personnes publiques et au résultat de l'enquête publique,
- Production du dossier finalisé
- Approbation du PLU par le Conseil Municipal
- Contrôle de la légalité

3 - Présentation de la première étape : diagnostic

Les bureaux d'étude ayant déjà produit dans le cadre du Plan de Référence un diagnostic paysager, urbain et économique, pour une meilleure compréhension du territoire, l'étude de révision du PLU a débuté actuellement par la réalisation d'un diagnostic complémentaire (analyse environnementale, réalisation d'un véritable diagnostic agricole, vie locale et équipements, évolution de l'urbanisation...).

Une attention particulière est également portée sur l'analyse environnementale de la commune (état initial de l'environnement) : richesse écologique, contraintes environnementales, enjeux liés à la préservation des espaces naturels, l'impact des zones construites sur les écosystèmes...

Après la réalisation du diagnostic, la commune travaillera avec l'aide des bureaux d'études à l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**.

Aujourd'hui, l'étude commence.

Les bureaux d'études réalisent donc actuellement ce diagnostic.

Taxe sur les eaux pluviales

**Lettre ouverte de M. Claude REDIEN
Président de la
Communauté de Communes
du Cœur du Poitou**

Faisant suite aux récents articles parus dans la presse au sujet de la nouvelle taxe sur les eaux pluviales que la commune de Sauzé-Vaussais a instituée, permettez moi d'exprimer notre point de vue.

La gestion de l'assainissement est une compétence de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou. A ce titre nous gérons la station d'épuration de Sauzé-Vaussais. Celle-ci est en fonctionnement depuis plus de 35 ans et a été construite comme cela se faisait sur un modèle unitaire : c'est-à-dire que les eaux pluviales et d'assainissement ont toujours été traitées ensemble. La commune de Sauzé-Vaussais participe donc financièrement au fonctionnement de cette station d'épuration.

Les exigences des dernières lois sur l'environnement nous obligent une mise aux normes de l'équipement évaluée à 3 millions d'€ HT.

La diminution des apports d'eaux pluviales dans cette station d'épuration nous permettra de réduire

notamment le système de stockage et de prétraitement en cas de forte pluviosité.

Les entreprises qui avaient d'importantes surfaces imperméabilisées et qui ne traitaient pas leurs eaux pluviales ont été informées il y a plus de 2 ans de cette situation et sur une mise en place d'une taxe sur les eaux pluviales : une entreprise locale a mis en place son propre système de traitement pour couvrir ses quelques 3 hectares de surfaces imperméables.

Nous tenons à saluer le courage de Monsieur le Maire de Sauzé-Vaussais et à le remercier pour la mise en place de la taxe sur les eaux pluviales dont l'objectif était d'inciter les habitants et entreprises à traiter sur leur terrain leurs eaux pluviales afin de limiter au maximum les coûts d'investissement de mise aux normes de nos ouvrages d'épuration.

Nous tenons à vous rappeler que les habitants et les entreprises de Sauzé-Vaussais ont été toutes et tous informés très en amont. Certains ont pris les devants et seront exonérés de cette taxe.

Le législateur aurait mieux fait de parler de participation plutôt que de taxe. Chaque bâtiment non inclus dans le zonage d'assainissement collectif doit traiter par lui-même ses eaux pluviales.

Nous vous invitons de plus à communiquer sur une baisse des tarifs de l'assainissement sur la commune de Sauzé-Vaussais dès 2013. Les tarifs passant de 1.70 €/m³ à 1.65 €/m³. Les effets de la taxe sur les eaux pluviales instaurée par la commune de Sauzé-Vaussais nous permettent déjà de pratiquer cette baisse.



Les travaux communaux

L'Eglise de Vaussais

L'Eglise de Vaussais est en travaux : dossier lourd à porter qui a nécessité de nombreuses études mais nous sommes enfin arrivés à la phase travaux. Mais présentons cette église classée monument historique en 1907. Nous ne connaissons pas la date de construction mais elle a été donnée au Chapitre St Etienne de Limoges par Doctrinus. Au début du XI^{ème} siècle entre 1010 et 1013, elle a été placée sous le Vocable de St Junien, fondateur de l'abbaye de Mairé Lévescault. Malheureusement dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, l'église ainsi que le village de Vaussais ont été incendiés (guerres de religion). De l'église, il ne restait que le transept et le chœur fortement endommagés mais toujours debout, de la nef il ne restait que quelques murs. Pendant presque un siècle, l'église n'est plus qu'une ruine. Un procès-verbal de 1635 relate l'état de délabrement de l'édifice.

Il est décidé de la reconstruire mais la difficulté comme à notre époque est de trouver l'argent nécessaire. Un jugement avait établi que le Chapitre de Limoges contribuerait pour un tiers, le Seigneur du Puy d'Anché pour un autre tiers et la communauté des paroissiens pour le reste. Cette dernière se révélant impécunieuse le roi Louis XIV accorde une aide qui permettra le relèvement de la nef. Les travaux ont été faits à moindre coût et la nef sera amputée en longueur et en hauteur ainsi que des déambulatoires.

D'autres réparations se feront au cours des siècles. En 1907, l'église est classée. En 1922, 1977 et 1979, les travaux de restauration donnent à l'église son aspect actuel. Cependant, dans les années 80, l'église devient dangereuse et est interdite au public. En 1992, la municipalité monte un dossier de rénovation qui n'a pas abouti. En 2010, nous reprenons ce dossier et après de nombreuses démarches et études, en septembre 2012, le chantier débute. Les travaux devraient se dérouler sur trois ans.

La difficulté est toujours la même au cours des siècles, l'argent !

Nous avons obtenu des subventions mais nous continuons à chercher des sponsors afin d'amenuiser le coût pour la commune.

L'ancienneté de l'église de Vaussais, les souffrances qu'elle a endurées au cours de son histoire la rendent énigmatique et donnent l'envie de creuser,



sonder, fouiller afin de pénétrer au cœur de son histoire !

Cette église est le centre de notre histoire, elle a subi au cours des siècles guerres et invasions mais aussi elle a accueilli des baptêmes, des mariages et des sépultures. Elle fut construite, détruite, reconstruite, réparée, entretenue et elle est toujours là pour attester de nos racines. Nous nous devons de continuer l'œuvre de nos ancêtres et de faire pour qu'elle soit ouverte à tous.

Une journée "Portes Ouvertes" du chantier sera prochainement organisée, la date sera largement communiquée.

Ce raccourci de présentation de l'Eglise Saint Junien a été tiré des écrits de M. François Boutet, de l'Abbé Yves Blomme et du Dr Boudard.

TABLEAU DE FINANCEMENT

Coût total des travaux	722.027,11 € HT
Subventions	
DRAC	285.425,00 €
Conseil Général	83.265,00 €
Conseil Régional	94.506,81 €
Part de la commune	288.563,30 € TTC

La tour de l'horloge

Comme vous avez pu le constater, les pierres se dégradent très rapidement depuis quelques années. Cela est très probablement dû à un dépôt de sel ou produit salé au pied de la tour à l'époque où le marché se tenait à proximité.

Une entreprise spécialisée qui travaille déjà pour la Commune à l'Eglise de Vaussais a été mandatée et interviendra prochainement.

Le devis d'un montant de 14.791,55 € TTC a été accepté par le Conseil en novembre dernier.



SAUZÉ-VAUSSAIS - Place du Marché

Les travaux communaux (suite)

Les démolitions

Anciens Cars Baudin - Rue Treille Bourgeau

Comme vous avez pu le constater, nous avons déconstruit les anciens garages Baudin devenus trop vétustes pour être entretenus. Les véhicules du Pôle Assainissement, de la SEP et de l'Association Régionale de Cyclisme



sont désormais à l'abri dans l'ancien garage Griffault racheté depuis quelques années par la Commune. Dans cet espace, nous

allons aménager un square arboré et équipé de mobilier urbain.

Les travaux ont été réalisés par la société Les Ateliers de St Gaudent en novembre 2012 pour un montant de 26.312 € TTC.



Anciens locaux associatifs

Entre gymnase et terrain de foot



Dans le même temps, nous avons rasé le préfabriqué qui accueillait les Associations Caritatives. L'emplacement



nous permet d'agrandir le parking du gymnase. Ces associations sont depuis plus d'un an accueillies dans la maison de la Solidarité, Place de la Chaume.

La société MTB a été retenue pour ce chantier de démolition dont le coût est de 14.680 € TTC.

Le camping

Nous avons procédé à de nombreux aménagements au camping. En effet, celui-ci n'était prévu que pour une ouverture estivale, d'où le renforcement du réseau électrique, acquisition d'un lave-linge, chauffage du bloc sanitaire et aménagement des voies de circulation. Comme pour le Village de Vacances, nous avons obtenu le classement deux étoiles et nous sommes en attente du label handicap une étoile.



Handicap

Des rampes sont placées à l'entrée de l'église de Sauzé afin de faciliter le passage des gens en fauteuil ou ayant des difficultés de déplacement.

A la Mairie, des rampes permettent l'accès du rez-de-chaussée mais la salle de cinéma n'est accessible que par des escaliers. Nous avons réfléchi à un projet d'ascenseur qui a été confié à un architecte. Les plans sont réalisés et nous lancerons bientôt les appels d'offres aux entreprises.



La zone d'activités "Plaine de Limage"

Un totem signalant la zone d'activités a été récemment installé.

Les travaux d'aménagement de la zone, à savoir la réfection des trottoirs, l'éclairage public, l'embellissement et l'aménagement du parking poids lourds, sont programmés pour 2013.

Le centre de secours

Le dossier Caserne des Sapeurs Pompiers avance doucement mais sûrement. Les dossiers techniques sont parvenus aux entreprises qui en ont fait la demande. La commission d'appels d'offres du SDIS se réunit début décembre afin d'attribuer les lots. Si tout se passe bien, les travaux pourraient commencer en février.



Environnement

L'environnement devient un de nos soucis quotidiens, source de nombreuses réflexions.

Chaque chantier, construction, rénovation, voirie... est désormais pensé en fonction de l'environnement. Ainsi, nous avons installé des toilettes sèches pour les ouvriers de l'Eglise de Vaussais.

Nous replantons l'Espace à Teurtous (à côté des Ets Provost) avec des espèces locales et des arbres fruitiers où chacun pourra déguster quelques fruits. Nous obligeons le SIEDS à replanter une haie arrachée sans nous prévenir Square des Lauriers. Nous réfléchissons à une liaison piétonne entre le futur square de la rue Treille Bourgeau et le foyer logement.

A l'entrée du bourg, côté Melle, nous plantons des rosiers buissons qui ne nécessitent qu'une taille par an sur bâche textile qui permettra d'éviter la pousse des plantes adventices, la jachère dans le virage nous a valu beaucoup de compliments et nous recommencerons l'année prochaine, c'est un espace supplémentaire qui ne nécessite plus d'être tondu.

Les essais de semis de fleurs au pied des murs réalisés au printemps fonctionnent très bien et empêchent les herbes indésirables de pousser et c'est joli, plus besoin de désherber ! Nous allons donc augmenter ce système et commencer à l'étendre aux villages de la commune.

Nous implantons de nouveau massifs selon les opportunités et le plus possible en plantes vivaces et peu gourmandes en eau. Le paillage systématique évite de nombreux désherbages manuels. En deux ans, nous avons diminué de 50% l'utilisation de désherbants chimiques comme nous y oblige le Charte Terre Saine que nous avons signée l'année dernière. Nous devons évoluer vers le zéro phytosanitaire. Bien sûr, cela entraîne quelques touffes d'herbes parfois sur les trottoirs. Il vaut mieux supporter quelques herbes que de l'eau polluée ou la

disparition de certaines espèces de la flore ou de la faune.

Le Grenelle de l'environnement nous interdit de désherber chimiquement partout où l'eau peut couler dans les caniveaux, avaloirs, fossés... La binette est dévoreuse d'heures de travail, avec le thermique, il faut recommencer souvent. Les brosses de la balayeuse arrachent les bordures de trottoir, nous cherchons la bonne solution.

Nous travaillons sur un plan de gestion différenciée. L'état des lieux est réalisé, maintenant la Commission va devoir réfléchir aux actions envisagées : la tonte plus ou moins souvent, sa hauteur, le système mulching, ne pas tondre certains endroits, prioriser l'entretien suivant sa percibilité.

L'entretien des chemins et voies communales, la taille des haies, le fauchage des bordures, c'est 700 heures d'un agent communal ! Nous réfléchissons car il existe des solutions alternatives que nous essayerons de mettre en place.

C'est la 2^{ème} année que nous participons au concours des Villages Fleuris. Nous sommes passés de 6^{ème} à la 4^{ème} place ! Nous continuons nos efforts pour évoluer encore vers la 1^{ère} place ! On peut rêver !

*Bernard Giraudeau
Adjoint responsable des Espaces Verts*

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75.000 € et 2 ans d'emprisonnement.

Sauzé-Vaussais Lauréate aux Trophées des villes électromobiles !!



L'Avere-France a lancé l'édition 2012 des Trophées des Villes Electromobiles. Ces distinctions sont décernées chaque année aux collectivités territoriales se montrant particulièrement exemplaires dans le développement et l'accès à la mobilité durable, notamment électrique.

Ces trophées ont été remis lors du Congrès National des Collectivités Electromobiles à La Rochelle.

77 candidatures ont été étudiées par le Jury et notre municipalité est lauréate dans la catégorie des moins de 20 000 habitants (rappelons que nous sommes moins de 1700 habitants !!).

Trophée des collectivités de - 20.000 habitants

- SAUZÉ-VAUSSAIS, Deux-Sèvres (79)
- LA MOTTE SERVOLEX, Savoie (73)

Trophée des collectivités de 20.000 à 50.000 habitants

- HAGUENAU, Bas-Rhin (67)

Trophée des collectivités de 50.000 à 100.000 habitants

- Ville de VALENCE, Drôme (26)
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS), Gironde (33)

Trophée des collectivités de 100.000 à 200.000 habitants

- Le HAVRE, Seine-Maritime (76)

Trophée des collectivités de + 200.000 habitants

- Communauté du Pays d'AIX, Bouches-du-Rhône (13)



Prix spécial du jury

Le Syndicat Mixte AUTOLIB' (Ile-de-France) pour la mise en œuvre de structures et de services au profit la mobilité électrique pour tous. Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans cette évolution pour répondre à ces enjeux mais aussi aux préoccupations des citoyens de plus en plus concernés par les questions liées à l'environnement et à la qualité de vie.



Présentation du clip réalisé par notre municipalité sur l'utilisation des véhicules électriques dans notre ville.

Centre Communal d'Action Sociale de Sauzé-Vaussais

L'EQUIPE D'ANIMATIONS du Foyer Logement lance l'appel suivant : Si vous détenez du petit matériel de bricolage pouvant être utilisé pour animer des ateliers manuels, nous vous remercions de déposer (*tissus, articles de mercerie, rubans, dentelle, laine, boutons...*) à l'accueil du Foyer Logement. Dès à présent l'Equipe d'animations vous en remercie.

Le CCAS recherche pour la Distribution Alimentaire deux bénévoles pour manutention. S'adresser au secrétariat de la Mairie. Merci à toute personne

qui voudra donner un peu de son temps !

A la demande de l'association EMMAÛS RUFFEC le CCAS de Sauzé-Vaussais vous informe que :

Les **jeudis 17 janvier et 7 mars 2013** le camion Emmaüs Ruffec sera présent de 9h à 11h 30 place du Marché à Sauzé, pour récupérer toutes sortes d'objets (*vêtements, vaisselle, livres, meubles...*).

Habiter mieux en Cœur du Poitou

La Communauté de Communes du Cœur du Poitou vous permet d'habiter mieux ! 3 objectifs ont été déclinés :

- La réalisation des travaux d'économie de l'énergie
- La réhabilitation de l'habitat indigne
- L'adaptation des logements

Il s'agit des 3 axes majeurs dont la population locale a le plus besoin. Le coût des énergies augmente et il est indispensable de maîtriser leur consommation par de bonnes pratiques mais aussi en isolant son logement. La population vieillit et reste de plus en plus longtemps à domicile ce qui oblige à adapter son logement pour le rendre accessible.

Exemple de financement payé en octobre 2012 :

TABLEAU DE FINANCEMENT	
Coût global des travaux	4.771,13 € TTC
Aides	
au travaux de l'Anah	891,80 €
Solidarité écologique	2.100,00 €
de la Communauté de Communes	945,90 €
Total d'aides à déduire (soit 82,53%)	3.937,70 € TTC

Monsieur et Madame D. habitant Cœur du Poitou ont décidé de faire isoler leur maison et de changer quelques ouvertures.

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt, d'obtenir un crédit d'impôt (*déduction ou remboursement*), d'obtenir une aide de vos caisses de retraite ou de la région Poitou-Charentes.

En résumé, cette aide peut vous concerner. La démarche est très simple. Dans un premier temps, contactez l'ADIL (05 49 28 08 08) qui est la porte d'entrée de cette opération initiée par les élus du Cœur du Poitou et accompagnée par l'Etat. Dites-leur tout simplement que vous habitez dans une commune du Cœur du Poitou et que vous souhaitez savoir si vous entrez dans le cadre d'attribution, en fonction du type des travaux et de vos revenus. Se mettre alors en place un suivi et une étude de votre dossier.



Les ouvertures



Isolation intérieure



Isolation par l'extérieur

Essayez, et vous verrez !

Le recensement

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale. L'attestation de recensement délivrée par



la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état. Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans 1/2, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription. Cette démarche citoyenne permet : l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Dans le cadre de la modernisation de l'état, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.modernisation.gouv.fr - rubrique "le recensement citoyen en ligne". Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du rectorat de Poitiers www.ac-poitiers.fr - rubrique "espaces jeunes - parcours citoyen".

Vous pouvez prendre contact auprès de nos services

Mail : bsn-poi.sga@defense.gouv.fr

Tél : 05 49 00 24 69 - Fax : 05 49 00 22 81

courrier : Centre du Service National de Poitiers

Quartier Aboville - BP 647 - 86023 POITIERS CEDEX

Côté Mairie

Vous projetez un voyage en dehors de la France, pensez à contrôler vos pièces d'identités et à anticiper un éventuel renouvellement.

Le délai de renouvellement :

● Carte Nationale d'Identité : 2 mois

● Passeport : 1 mois

Les dossiers sont à récupérer dans votre Mairie.

Rappel : Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre.

Pour plus d'informations : www.mairie-sauze-vaussais.fr

Etat Civil 2012

Naissance

- Louis DIGUET.....23 Novembre
- Aléna CAMI-DEBAT 8 octobre
- Keylam VACHER..... 13 septembre
- Emma THOMAS ADAM..... 2 août
- Naël LAVERSIN LERAY20 mars
- Alan GENTU..... 12 juin
- Lola PASQUET..... 11 juillet

Mariage

- Guy POPINOT & Marie-Laure RIVIERE 21 juillet
- Jean BABEAU & Marie-Thérèse LEBLANC..... 22 septembre

Décès

- M. Brian PRITCHARD..... 10 juin
- M^{me} Jacqueline DURAND veuve LE GOFF..... 14 juin
- M^{me} Gislaine ALEXANDRE épouse DELIGNE 20 juin
- M^{me} Jacqueline LAVACHE veuve ROGARD le 7 juillet
- M. Rémy LE MERCIER..... 1 août
- M. Robert GUERIN 13 octobre
- M^{me} Nicole RADUREAU veuve RAGOT 1 août
- M. André MEUNIER..... 13 août
- M. Charles TERNY 2 septembre
- M. Michel COURSAUX..... 28 septembre
- M^{me} Madeleine MERIGEOT veuve BEAUFIGEAU..... 30 septembre
- M. Romuald FERRY..... 26 octobre
- M. Bernard OLIVIER24 novembre
- M^{me} Augusta CONIL veuve MASSIAS 4 décembre

Déneigement, enlèvement du verglas : le devoir des riverains

Les riverains de la voie publique doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige devant leur porte afin d'éviter qu'un tiers passant ne chute. De même en cas de neige abondante, les habitants doivent eux-même déneiger devant chez eux pour

permettre le passage des piétons. En règle générale, ils doivent :

- racler et balayer leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété,
- jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ceci concerne le propriétaire comme le locataire ou l'usufruitier.



✓ VACANCES D'ETE A LA MCJ

La Maison Communale des Jeunes a accueilli de nombreux adolescents lors des temps d'accueil, activités, sorties et camp proposés. Ainsi, un total de 57 jeunes de la commune et du canton ont participé aux animations estivales.

17 nouvelles adhésions ont été enregistrées cet été, la moyenne d'âge du public est de 13 ans. La notion de découverte a eu la part belle dans la programmation et un large choix d'activités a été initié : sports, culture, rencontres, patrimoine, détente, cuisine et bricolage. L'idée de mixer activité dite de consommation et activité plus culturelle séduit le public et notamment les jeunes filles (par ailleurs de plus en plus présentes sur la structure).

13 jeunes ont participé à un camp au Centre de Découverte d'Aubeterre sur Dronne, avec au programme sports, visites nature, festival international du mime...

Parallèlement aux activités, l'accueil sur la MCJ n'en demeure pas pour autant oublié. L'espace informatique, entièrement renouvelé ces deux dernières années permet une utilisation optimale des dernières technologies. Chacun peut se connecter sur ses sites préférés, tchater ou bien jouer en réseau.

Si les retours des familles sont très largement positifs au point de vue de la qualité des animations, ils le sont également en terme de cout. L'objectif est bien de permettre aux jeunes de passer un été de qualité sans que cela soit excessivement onéreux. Dans cet esprit, sur les 36 activités proposées, la moitié était gratuite et les trois quart avaient un cout pour les familles de moins de 4 euros. Nous souhaitons conserver cet esprit afin que ces temps de loisirs soit synonymes de mixité sociale, objectif premier de la Maison Communale des Jeunes.

En bref, cet été :

Inauguration de l'Hermione à Rochefort / fabrication de jeux africains / ballade à vélo / Musée du Papier à Angoulême / paintball / baptême de plongée / visite nocturne et costumée de Celles sur Belle / Atelier « jardins rigolos » (2) / Tournoi de poker / foot / hand ball / piscine / Lasergame (2) / land art / tennis (2) / parc d'attraction de la vallée, à Massais / lundis du jeu (découverte de jeux de société, stratégie...) / minigolf au plan d'eau / journée plage à Chatelaillon / jeux en réseau / journée sport et jeux avec la SEP / tournoi baby foot et ping pong / journée pêche au plan d'eau / atelier cuisine « comme au resto » / séjour à Aubeterre sur Dronne / canoë / sortie crépusculaire / festival international du mime / visite troglodyte / sortie « traces, indices, faune » / atelier « décore ta chambre » (3) / atelier sandwich avec la boulangerie Daout / atelier multimédia / chasse à l'image / Festival International du jeu à Parthenay (2) / initiation tir à l'arc / pique nique / baignades / restons groupés : débats autour du respect, à partir de courts métrages / initiation street dance avec la SEP / jeu de piste dans les bois / Escal'arbres et nuit dans les arbres avec l'A.R.A.I.G.N.E.E / tournoi pétanque, palets vendéens / journée détente famille au plan d'eau





✓ VACANCES D'AUTOMNE A LA MCJ

Durant cette dernière période de vacances, 34 jeunes différents ont participé aux activités proposées. La partie sportive remporte toujours un franc succès, avec escalade, lasergame, piscine à Gatinéo ainsi qu'une mémorable journée de cani rando, en compagnie de « Mush and Rando ». L'accent a également été mis sur le bricolage et la création, avec une décoration spéciale halloween à la MCJ, la création de diverses œuvres en vue du marché de Noël, ainsi que « Décore ton salon » atelier d'art floral, sous l'œil avisé et expert de « Crocus Fleurs ». Une visite guidée de Zoodyssée à Chizé, des jeux sportifs mais aussi le visionnage d'un film fantastique ont complété le programme. Rendez vous est pris pour les adhérents lors des prochaines vacances de Noël !

✓ HORS PERIODE DE VACANCES

Pour rappel, la MCJ accueille ses adhérents au quotidien du mardi au samedi inclus durant les périodes scolaires. Des sorties, mais aussi activités, temps d'accueil, de création et de jeux y sont proposés. 3 sorties ont été proposées depuis la rentrée : Festival des Expressifs à Poitiers, Festival Jeunes au lycée de Saint Maixent l'Ecole et Festival de la photo à Barro.

Le partenariat se poursuit avec le collège (accompagnement des élèves et enseignants dans le cadre de découvertes des métiers, projet sur la biodiversité, projet presse...). Nous souhaitons développer également le partenariat avec les artisans locaux, comme cela a déjà été le cas avec la boulangerie Daout ou bien Crocus Fleurs. Si vous avez des compétences, passions et souhaitez les transmettre, n'hésitez pas à nous contacter.

✓ CHANTIER JEUNES

Ce dispositif, qui n'est pas une rémunération ou une remise de liquidité aux jeunes, permettra de faire baisser le coût du séjour ski pour les familles. Les différentes missions confiées aux jeunes sont la réalisation de chèvres en bois pour égayer différents lieux de la commune, la décoration de la remorque buvette municipale, la fabrication de panneaux d'information pour le village vacances ainsi que la création de paquets cadeaux pour décorer les voies publiques durant les fêtes de fin d'année.

✓ SEJOUR SKI 2013 : du 16 au 22/02/2013

Le séjour aura lieu dans la station de Saint Lary, située dans les Hautes Pyrénées. Ce séjour affiche complet, 17 jeunes y participeront, accompagnés par Katia, Vincent et Fred.

Pour tout renseignement :

MCJ, 4 place du grand Puits 79190 SAUZE VAUSSAIS
☎ 0549293834



Informations diverses

Cinéma chez nous



21 décembre - 20h30



4 janvier 2013 - 15h



4 janvier 2013 - 20h30



18 janvier 2013



1^{er} février 2013

Message important !!!

La SEP recherche des bénévoles pour accueillir le public le vendredi soir. Vous êtes prêt à donner un peu de votre temps un vendredi par mois (*au plus*) pour aider le projectionniste du CRPC à charger et à décharger son

matériel et à assurer l'encaissement des entrées, alors n'hésitez pas à contacter la SEP, les autres bénévoles de l'association seront ravis de votre collaboration. Vous devrez seulement être disponible de 19h30 à 23h au

plus tard, un vendredi de temps en temps selon le nombre de bénévoles, et vous bénéficierez en échange d'une séance gratuite.

sep.basedeloisirs@yahoo.fr

Tél. : 05 49 29 87 63



TARIFS Adulte: 5,50 € Enfant: 4,50 € (jusqu'à 16 ans)	4 place de l'hôtel de ville 79190 Sauzé Vaussais	+ d'infos?: www.mairie-sauze-vaussais.fr (Rubrique: manifestations ► cinéma chez nous) ou www.cinema-crpc.org (rubrique: Sauzé vaussais)				

Informations diverses

Nuits Romanes du 3 août 2012



Nous remercions les artistes ayant animés notre Nuit Romane 2012 :

“BRASS MARITIME” l'ensemble de cuivres avec leur concert dans des œuvres de styles différents,

La compagnie **“ART DES AIRS”** avec leur spectacle **“Partitions Bambous”**

la Compagnie **“LA RONDE DES JURONS”** avec la mise en lumière de l'Eglise de Vaussais.

Nous tenons également à remercier le Conseil Régional, financeur de ces soirées culturelles, les associations et tous les bénévoles qui ont largement contribué à la réussite de cette soirée d'été exceptionnelle en présence de 950 personnes autour de notre église **“Saint Junien de Vaussais”**.

Une candidature pour l'année 2013 a été déposée auprès de la Région.

*Monique Carton
Présidente de la Commission Vie Associative.*

Calendrier des manifestations 2013 (1^{er} semestre)

JANVIER	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
VENDREDI 4	Loto	Salle Socio-Culturelle - 21h	Ass. Nord Charente Fibromalgie
SAMEDI 12	Loto	Salle Socio-Culturelle	-
DIMANCHE 13	Randonnée	Montalembert - Maison de la Forêt - 14h	A.R.S.
MERCREDI 16	Randonnée	Sauzé - Place des Halles - 14h	A.R.S.
DIMANCHE 20	Randonnée	Nanteuil en Vallée - Place des Halles - 14h	A.R.S.
MERCREDI 23	Randonnée	Lorigné - Place des Halles - 14h	A.R.S.
SAMEDI 26	Festival du Rire	Gymnase	S.E.P.
MERCREDI 30	Randonnée	Montalembert - Place des Halles - 14h	A.R.S.
FÉVRIER	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
VENDREDI 1	Loto	Salle Socio-Culturelle	U.S.A.S.
VENDREDI 8	Loto	Salle Socio-Culturelle	A.P.E.P.M.
MARS	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
VENDREDI 1 ^{er}	Loto	Salle Socio-Culturelle	U.S.A.S.
DIMANCHE 10	Loto	Salle Socio-Culturelle - 14h30	Club des Aînés
SAMEDI 23	Bal	Salle Socio-Culturelle	A.P.E.P.M.
AVRIL	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
SAM 6 & DIM 7	Salon Créatrices de broderies	Salle Socio-Culturelle	Détente et Création
DIMANCHE 14	Loto	Salle Socio-Culturelle - 14h30	F.N.A.T.H.
DIMANCHE 28	Loto	Salle Socio-Culturelle	Club des Aînés
MAI	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
SAM 18 & DIM 19	Festival Country	Gymnase	O'Kies
DIMANCHE 5	Loto	Salle Socio-Culturelle - 14h30	A.S.P.P.P.
JUIN	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
SAMEDI 15	Feu de la Saint Jean	Place des Halles	Amicale Sapeurs Pompiers
SAMEDI 22	Fête des écoles	Ecoles primaire/maternelle	A.P.E.P.M.
SAM 22 & DIM 23	Rassemblement / Concours Tuning	Près du Gymnase	Team Funny Car
SAM 29 & DIM 30	Pêche de nuit de la Carpe	Plan d'eau du Bois Meunier	A.S.P.P.P.

Service Public

Télévision TNT

Tout savoir sur le déploiement des 6 nouvelles chaînes à partir du 12 décembre 2012

Publié le 28.11.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 12 décembre 2012, 6 nouvelles chaînes TNT en haute définition vont être déployées (*HD1, L'Équipe HD, 6Ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25*). Pour en savoir plus sur les modalités de réception de la TNT et sur les aides dont vous pouvez bénéficier pour la réorientation de l'antenne ou le changement de mode de réception, vous pouvez consulter sur internet les sites www.recevoirlatnt.fr et www.toutelatnt.fr. Un numéro de téléphone est également à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 19h : le 0 970 818 818 (*prix d'un appel local*).

Vous aurez la possibilité de recevoir ces 6 nouvelles chaînes :

- par l'antenne râteau pour 25 % de la population métropolitaine (*progressivement étendu à tout le territoire jusqu'au milieu de l'année 2015*),
- par les autres moyens de réception (*satellite, câble ou télévision par ADSL ou par fibre optique*) sur l'ensemble du territoire.

Attention, si vous recevez la télévision par antenne râteau, après le déploiement des 6 nouvelles chaînes, il faudra procéder à la recherche et à la mémorisation des nouvelles fréquences afin de retrouver toutes les chaînes.

À noter : pour la réception des chaînes en haute définition, il faut par ailleurs disposer d'un équipement adapté. Votre téléviseur avec décodeur intégré ou votre décodeur TNT externe doivent en effet être compatibles avec la norme MPEG-4 (norme de compression utilisée pour les chaînes en haute définition).

Jurisprudence Successions

Une procuration sur un compte bancaire oblige à justifier l'utilisation des fonds

Publié le 29.11.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Lors du règlement de la succession, l'héritier qui avait une procuration sur les comptes du défunt peut être amené à rendre compte à ses cohéritiers de l'utilisation des fonds qu'il a pu retirer.

C'est ce que vient de rappeler la Cour de cassation à l'occasion d'une affaire où un père avait donné procuration sur ses comptes bancaires à l'une de ses filles. Celle-ci avait procédé à d'importants retraits de fonds. Au décès du parent, ses autres enfants ont demandé et obtenu qu'elle soit condamnée à restituer à la succession les sommes dont elle ne pouvait justifier l'emploi au profit de son père.

Une jurisprudence bien établie reconnaît aux héritiers le droit de demander des justifications au mandataire du défunt qui a bénéficié d'une procuration sur les comptes de ce dernier.

Cet héritier peut même être amené à restituer les fonds s'il ne justifie pas les avoir utilisés dans l'intérêt ou pour les besoins du défunt.

En effet, si une procuration permet d'agir sur le compte bancaire d'une autre personne c'est dans l'intérêt de celle-ci et non dans l'intérêt du mandataire. Dans certains cas, par exemple de manœuvres frauduleuses, cet héritier pourra même se voir reprocher un recel successoral et être privé de sa part sur les fonds ainsi recelés.

Gazole et essence

Prix des carburants à la pompe

Vers un relèvement progressif de la taxation d'ici le 11 janvier 2013

Publié le 29.11.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La taxation sur les prix des carburants à la pompe va être relevée progressivement entre le 1^{er} décembre 2012 et le 11 janvier 2013. C'est ce qu'indique le ministère de l'économie et des finances dans un communiqué de presse en date du 28 novembre 2012.

Face à la montée des prix à la pompe en août dernier, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (*TICPE*) avait été baissée de 3 centimes d'euros par litre, cette mesure n'étant prévue que pour 3 mois. À partir du 1^{er} décembre, cette baisse de la TICPE ne sera plus que de 2 centimes. Elle passera à 1,5 centimes au 11 décembre, et 1 centime au 21 décembre. Elle sera nulle au 11 janvier.

À la fin du mois d'août, les prix des carburants à la pompe avaient diminué jusqu'à 6 centimes d'euros par litre d'essence et de gazole. Cette mesure découlait d'un effort partagé entre les professionnels (*baisse des prix à la pompe de 3 centimes par litre*) et l'État (*diminution de 3 centimes par litre*).

Jurisprudence Garantie décennale

Professionnel ou particulier, celui qui construit est responsable de son ouvrage

Publié le 15.11.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un constructeur, qu'il s'agisse d'un professionnel ou d'un particulier, est responsable des dommages, qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui le rendent impropre à sa destination, et ce pendant dix ans. Ainsi un particulier qui réalise lui-même ses travaux de construction en est responsable et est redevable de la garantie décennale en cas de vente du bien.

Dans un arrêt récent la Cour de cassation a reconnu la responsabilité du vendeur qui avait réalisé lui-même une petite terrasse en bois attenante à sa maison. L'acquéreur de la maison ayant constaté que la terrasse était pourrie, avait poursuivi le vendeur en justice au titre de la garantie décennale du constructeur, et lui réclamait des indemnités pour la remise en état de la terrasse.

Pour la Cour, il importe peu qu'il s'agisse d'une construction de conception artisanale et non conforme, elle constitue néanmoins un ouvrage au sens de la loi et dès lors engage la responsabilité de celui qui l'a réalisé.

La Vie de nos Entreprises

Magasin SPAR : 2 nouveaux commerçants

Philippe DON et Céline SENECHAL se sont donnés pour objectif de redynamiser et développer leur commerce en centre bourg et c'est d'or et déjà une belle réussite !



Soutenus par l'enseigne Casino, ils ont enfin pu réaliser leurs souhaits d'indépendance et d'épanouissement, en reprenant en août 2012 le magasin SPAR situé Place de la Poste.

Philippe DON a été ces 9 dernières années responsable du rayon charcuterie d'une grande enseigne de distribution sur l'île d'Oléron et Céline SENECHAL exerçait le métier de vendeuse en boulangerie à Bourcefranc (17). Fort de leurs expériences, ils ont déjà réimplanté leur magasin afin de mieux valoriser le rayon boucherie charcuterie et également le rendre agréable avec une décoration adaptée.

Leurs axes de développement sont les fruits et légumes et la boucherie charcuterie. Les très bons retours de la clientèle sont encourageants et régulièrement, ils accueillent de nouveaux clients habitant Sauzé-Vaussais mais aussi d'autres villes du canton.

Tous les mercredis matin, un poissonnier est désormais présent à l'entrée du magasin. Leur bonne humeur et leur gentillesse sont les clés de leur réussite.

Les produits

Epicerie, Fruits et Légumes,
Frais, Surgelés, Droguerie,
Hygiène, Parfumerie,
Non alimentaire,
Boucherie, Charcuterie

Les services

- Carte de fidélité
- Titres restaurants
- SPAR à domicile (livraison gratuite)
- Pain frais
- Gaz
- Traiteur froid uniquement
- Point retrait colis : C discount et Go Sport
- Dépôt quotidiens locaux :
Le Courrier de l'Ouest et la Nouvelle République
- Photocopies
- Dépôt pressing et couture



Place du la Poste
N° téléphone : 09 65 01 74 05
Email : sparsauzevaussais@orange.fr



Ecole maternelle et élémentaire de Sauzé-Vaussais

La rentrée des classes a eu lieu le lundi 3 septembre 2012.

L'école Maternelle "Le Grand Noyer" a vu l'arrivée d'une nouvelle directrice en la personne de M^{me} Audrey Breton qui nous vient de l'école de Pioussay en remplacement de M^{me} Sophie Naulleau qui ne sera restée qu'une seule année en notre compagnie. Les effectifs, cette année, sont en légère hausse, puisqu'il y a 11 élèves de plus que la rentrée précédente sur l'ensemble des 2 écoles. 142 élèves cette année alors qu'il n'y en avait que 131 l'année dernière.

Ecole Maternelle "Le Grand Noyer"

L'école ne dispose plus que de 2 classes, alors qu'il y en avait encore 4 en 2006 (83 inscrits cette année là). L'école est donc dirigée par M^{me} Audrey Breton, directrice, qui a la charge des : Toute Petite section (tps), Petite section (ps) et Moyenne section (ms) assistée de M^{lle} Rose Texier ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle). Et de M^{me} Ludivine Auzanneau, enseignante assistée de M^{me} Murielle Liaud, ATSEM, qui s'occupe des enfants de Moyenne section et de grande section. Elles sont épaulées par M^{me} Katy Ribot, ATSEM, ainsi que de M^{me} Christelle Guiannet (AVS) qui prend en charge 4 heures par semaine une enfant en difficulté, ainsi que de M. Eric Chabaud, enseignant remplaçant, rattaché à l'école Maternelle.

L'école se décompose donc ainsi :

Classe de M^{me} Breton : 4 TPS (+ 6 en janv. 2013), 9 PS et 6 MS

Classe de M^{me} Auzanneau : 6 MS et 13 GS

Soit 44 élèves cette année à l'école Maternelle.

Ecole Elémentaire "La Charmille"

L'école dirigée par M. Bruno Coué dispose de 4 classes, alors qu'il y en avait encore 5 il y a 2 ans, plus 1 pour les enfants en difficultés dont s'occupait Mr Eric Surault parti à la retraite et non remplacé par l'éducation nationale (*laissons nos enfants en difficultés ce qui remontera le niveau des élèves !!!*).

Il y a 98 enfants cette année (115 en 2006)



Classe de M^{me} Myriam Tafforin : 24 élèves
14 CP et 10 CE1

Classe de M^{me} Laurence Coué : 24 élèves
11CE1 et 13 CE2

Classe de M. Bruno Coué : 27 élèves
27 CM1

Classe de M^{me} Cathy Delage : 23 élèves
23 CM2

M. Coué est épaulé par M^{me} Stephanie Bernard, enseignante, lorsque celui-ci s'occupe de la direction de l'école et de M^{me} Sylvie Blandin en contrat CAE, en qualité d'Auxiliaire de Vie Scolaire, qui accompagne 2 enfants reconnus handicapés à l'école élémentaire. Pour rappel ou pour info, les écoles ne sont plus gérées par la municipalité depuis 1994 mais par la Communauté de Communes du cœur du Poitou qui a à sa charge le personnel non enseignant, les cantines, les bâtiments, ainsi que les dotations aux écoles pour leur fonctionnement, ce qui représente environ 1.300.000 € pour les 12 écoles du territoire de la CCCP.

Eric Liaud
Responsable des affaires scolaires
et de la jeunesse

Collège Anne Frank



Entre révolution et évolution

Après une année 2011 - 2012 rythmée par le continent africain et clôturée par un merveilleux voyage mise en scène à l'occasion de la fête de fin d'année, une nouvelle année scolaire a débuté sous le signe de la biodiversité.

Avec 174 élèves accueillis à cette rentrée scolaire, notre établissement réaffirme plus que jamais sa volonté d'accompagner tous les élèves vers l'excellence quelque soit le parcours de formation visé.

L'ensemble des personnels participe activement à faire vivre notre projet d'établissement qui pour 2012 2016 s'attachera à promouvoir auprès des élèves l'autonomie scolaire (*en construisant un parcours le plus ambitieux possible*) et géographique (*en envisageant une poursuite d'étude sur tout le territoire de notre académie et au delà*).

Soucieux de l'estime de soi et de la nécessaire obligation pour l'École de la République d'accompagner tous les élèves, une petite révolution a vu le jour pour les classes de 5^{ème} au collège de Sauzé Vaussais. En effet, plus de notes mais un accompagnement des élèves et un dialogue en direction des familles placés sous le signe des compétences et connaissances acquises par les élèves dans le cadre du socle commun de connaissances et compétences nécessaires à tous jeunes à la fin de la scolarité obligatoire.



S'il est encore tôt pour tirer un bilan du trimestre passé, les retours des élèves les plus fragiles nous encouragent à faire preuve d'ambition pour les années futures.

Véritable fil rouge de l'ensemble des disciplines et pour toutes les classes, un projet fédérateur (*soutenu par le conseil général, l'éducation nationale*) intitulé "comprendre et préserver la biodiversité : un jardin au collège" donnera l'occasion à l'ensemble des enseignants de sensibiliser leurs élèves aux enjeux de la conservation et la préservation des espaces de biodiversité. Seront associés à cette sensibilisation les élèves des écoles primaires du secteur et leurs professeurs.

D'autres projets seront également proposés comme un séjour en Espagne, une sortie en Touraine que je vous invite à découvrir directement en suivant l'actualité, riche et toujours en mouvement, du collège à l'adresse suivante :

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-sauze-vaussais/>.

Je tiens également à remercier l'ensemble des partenaires locaux (*entreprises, services de l'état...*) qui à chacune de nos sollicitations (*visites, interview...*) répondent toujours favorablement. Remercier également l'ensemble des services municipaux grâce à qui notre enseignement prend tout son sens.

Pour finir, j'invite chacun d'entre vous, parents d'élèves, à rejoindre l'association des parents d'élèves du collège (*APECAF*) qui de part la qualité de ses propositions est aujourd'hui un acteur prépondérant de la vie du collège et qui ne peut vivre sans vous.

A tous, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et aux élèves, particulièrement aux plus grands, une année scolaire placée sous le signe de la réussite.

*Le Principal,
Jérôme Sentis.*

11^{ème} Festival du rire, de l'humour et du visuel

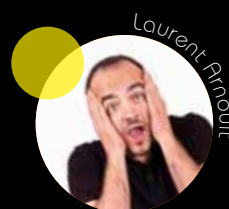
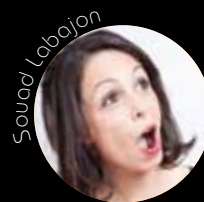
Concours d'Artistes
Professionnels

26 janvier 2013
20h30 à Sauzé-Vaussais

11^e festival

du **rire**, de l'**humour** & du **visuel**
au Gymnase, organisé par la S.E.P.

One Man Show Final
**Anthony
JOUBERT**



Création : B&B Graphic - 07.60.05.17.06 - bzbgraphic79@gmail.com



Tarifs 16€ Adultes - 5€ pour les 6-15 ans / **Réservations** SEP : 05 49 29 87 63 - www.sepsauzevaussais.fr
Super U : 05 49 07 77 70 - Boulangerie Daout : 05 49 07 91 94 - Mairie : 05 49 07 60 53

Fils en Folies 2013

Voici quelques nouvelles du club de broderie "Détente et Création" :

Même si le nombre de ses adhérentes est plus restreint, le club est toujours très actif.

Après notre participation au marché de Noël 2011 de Lezay, nous sommes toutes allées dans le courant du mois de janvier, passer une journée conviviale parmi les résidents du foyer-logement où nous avons reçu un accueil chaleureux! Cela fut un très agréable moment de partage entre les résidents, la directrice, le personnel et les membres du club où notre travail a suscité un grand intérêt.

Au mois de mai, nous avons organisé notre vente d'ouvrages et exposition de lingeeries anciennes, présentation extrêmement appréciée par les visiteurs mais contrariée par le froid et la pluie.

Comme c'est la coutume, nous venons de présenter et vendre nos travaux lors de la foire aux vins et à la gastronomie, puis nous étions présentes au marché de Noël organisé par l'association "Osez Sauzé".

Mais ce qui nous occupe tout particulièrement, c'est la préparation de notre 3^{ème} salon de créatrices de broderie qui se tiendra les 6 et 7 avril 2013, et qui réunira une trentaine de créatrices venues de la France entière ; une créatrice italienne ce joindra également à nous. Nous réussissons grâce à l'aide de tous : la municipalité et son personnel, les sponsors, les bénévoles et toutes les bonnes volontés... Merci à eux.

Retenez donc cette date et faites passer l'information autour de vous.

En ce mois de décembre, les membres du club souhaitent à tous de Joyeuses Fêtes de Noël et une Heureuse Année 2013.

Le Club Détente et Création.



La Vie Associative

Don du sang

Cette année encore, vous avez été nombreux à venir donner votre sang et l'amicale vous en remercie. En effet, 273 personnes se sont présentées aux collectes 2012, soit une augmentation de 18 personnes par rapport à 2011. 12 nouveaux donneurs sont également venus et nous en sommes satisfaits. Les dates des collectes pour 2013 sont les suivantes :

- jeudi 3 janvier 2013
- vendredi 22 mars 2013 (*sous réserve*)
- jeudi 13 juin 2013
- jeudi 12 septembre 2013
- jeudi 14 novembre 2013

Un repas spécial fêtes sera servi lors de la collecte du jeudi 3 janvier 2013. Toutes les collectes auront lieu en soirée de 16h30 à 19h30. La collecte du vendredi 22 mars 2013 est donnée sous réserve car, pour la 2^{ème} année consécutive, les élèves de 3^{ème} du collège Anne Frank de Sauzé-Vaussais viendront y assister. C'est pour cela que nous attendons confirmation de la part du collège ainsi que de l'E.F.S. de Niort.

Pour ce qui est des manifestations, l'amicale a organisé son traditionnel méchoui le dimanche 24 juin ainsi qu'une soirée années 80 le samedi 22 septembre, ce qui a permis de récolter des fonds afin d'améliorer les repas lors des collectes et également afin d'en



reverser à certaines associations, telles que l'Ataxie de Friedrich ou bien encore le Téléthon. L'Amicale des donneurs de sang est toujours à la recherche de bénévoles et nous serons satisfaits de vous accueillir auprès de nous pour assurer la pérennité de l'association et ainsi réaliser une excellente année 2013.

Nous vous souhaitons à tous une heureuse année 2013 ainsi qu'une bonne santé.

Meilleurs vœux à tous.

Grégory DIGUET, Président.

Zumba Gold®

Tous les lundis de 11h à 12h, salle socio-culturelle de Sauzé-Vaussais. Ce cours reprend la formule Zumba et en modifie les mouvements et le rythme afin de s'adapter aux besoins des moins sportifs, des débutants, des personnes en surpoids ou ayant des problèmes d'articulations et des seniors actifs, ainsi qu'à ceux qui commencent leur aventure vers un style de vie plus sain.

Ce qui ne change pas, ce sont tous les éléments qui ont fait la célébrité de Zumba Fitness-Party : une musique latine pétillante (*comme la salsa, le merengue, la cumbia et le reggaeton*), des mouvements grisants et faciles à suivre et une atmosphère de fête stimulante.

Venez nous voir !



Renseignements : Lynne Stephens
(diplômée en France)

Tél. 05 45 84 21 94 - Port. 06 14 76 42 84

Email : zumbapoitou@gmail.com

Site : www.zumbapoitou.com

La Compagnie de La Tour a repris le chemin des planches !



En Septembre dernier les membres de la compagnie se sont réunis afin de parfaire leur nouveau projet théâtral pour la saison 2012/2013.

C'est vers l'écriture d'une pièce que la troupe a choisi de s'investir en alternant séances de travail, improvisations et mise en écrit. L'équipe ne manquera pas de vous tenir informée de ses prochaines représentations.

Pour tout renseignement, s'adresser au président, M. André Raynault
Port. 06 86 64 94 88.

La Vie Associative

Osez Sauzé !



C'est remplis d'optimisme et de dynamisme que les membres de l'Association **OSEZ SAUZÉ** ont décidé de se rassembler et d'unir leurs efforts pour offrir au centre ville et aux habitants du canton et des environs des manifestations, des projets, et de nouvelles idées.

Bien sûr Sauzé-Vaussais n'échappe pas à la tendance, chaque bourg, chaque ville voit



s'étendre des zones commerciales qui regroupent commerces et services, pour répondre aux besoins de la vie moderne et trépidante actuelle.

Nos petits bourgs de campagne ont cependant encore beaucoup à offrir. C'est pourquoi est née l'Association **OSEZ SAUZÉ**. Elle est ouverte à tous. Chaque citoyen peut y adhérer et apporter ses idées, même si aujourd'hui la plupart des initiatives sont prises par les commerçants.

Ces derniers mois ont vu de nouveaux commerces arriver en centre ville. La volonté de maintenir une offre grandissante et diversifiée est palpable, d'y développer des échanges et un accueil personnalisé aussi.

Il y a aujourd'hui dans le centre bourg 28 commerces, dont 5 nouveaux en 2011 ; 10 façades ont été refaites ou rénovées ; 3 sont encore en cours de restauration et environ 65 commerçants et employés vivent aujourd'hui de leur travail dans les commerces présents.

Fort d'un esprit d'équipe positif, l'Association **OSEZ SAUZÉ** cherche des solutions pour apporter toujours plus de services, de diversité et d'animation.

Le succès des projets passés et futurs montre bien que les citoyens sont attentifs et à l'écoute de ce qui se passe. Le concours photo de l'été dernier fut un succès et celui de l'été prochain promet de belles surprises.

La dernière manifestation, le marché de Noël du 7 Décembre, a accueilli 70 exposants et beaucoup de visiteurs acheteurs !!! Des artistes, créateurs et commerçants étaient présents pour animer cette rencontre festive pour enchanter petits et grands.

*Venez nous rejoindre et... Osez Sauzé !!
Tél. : 05 49 27 08 39*



Les Jeunes Sapeurs Pompiers

La division des Jeunes Sapeurs Pompiers de Sauzé-Vaussais a recruté au 1 septembre 2012, 5 nouveaux jeunes pour une formation de 4 ans :

- Fabien TEXIER résidant à Limalonges
- Jules MARET résidant à Sauzé-Vaussais
- Angèle PORCHERON résidant à Sauzé-Vaussais

- Valentin MEUNIER résidant à Limalonges
 - Mathias ADAM résidant à Sauzé-Vaussais
- Mademoiselle Eva Riant arrivant au terme de sa formation, sera à compter du 1^{er} janvier 2013, sapeur pompier.

M. Martial BABIN, responsable des JSP.

2013 : Manifestations de l'association de la pêche

- 16 février 2013 - 8h :
Ouverture de la pêche.
- Dimanches 5 Mai et 7 Octobre 2013 - 14h30 :
Lotos - Salle socioculturelle de Sauzé-Vaussais.
- 9 juin 2013 - 12h :
Repas - Salle des fêtes de Lorigné.
- Du samedi 29 - 9h au dimanche 30 juin 2013 - 9h :
Pêche de nuit de la carpe
Plan d'eau du Bois Meunier.
- 22 novembre 2013 - 20h 30 :
Assemblée générale le vendredi
Salle des activités place du Grand Puits, Sauzé-Vaussais.



Richard Michel
Président de l'ASPPP



La Béquille Solidaire

**PRÊTE GRATUITEMENT et TEMPORAIREMENT
du PETIT MATERIEL PARA-MEDICAL**

**Dans ses locaux : 15, rue Jules FERRY à MELLE
Chaque MERCREDI de 14h à 16h**

Rappel : La BEQUILLE SOLIDAIRE a pour OBJECTIF de récupérer du petit matériel para-médical en bon état pour le prêter gratuitement et temporairement à des personnes en situation de précarité, résidant sur les 6 cantons du Pays Mellois.

il s'agit d'accès aux soins, de solidarité et de citoyenneté pour le bien-être et le mieux-vivre des habitants du Pays Mellois.

Vous devez en parler à votre Médecin, Infirmière, Kiné, Aide à domicile..., et à votre Assistant Social, si vous en connaissez un.

Pour plus d'informations, contacter :
Le CCAS de votre MAIRIE
Le CCAS de MELLE : 05 49 27 24 53

Le site internet :
www.ville-melle.fr

(rubrique "culture, animation, sport et loisirs", puis "vie associative", "associations d'entraide" et "béquille solidaire")

La BEQUILLE SOLIDAIRE
15, rue Jules FERRY
79500 MELLE
Tél. 05 49 29 01 38

Permanence :
Mercredi 14h-16h



Il s'agit de matériel peu ou non remboursé par les organismes de Sécurité Sociale (*Siège de bain pivotant, pilulier, arceau, dossier ou table de lit, siège releveur, plan incliné, urinal, rehausseur WC, fauteuil garde-robe*, déambulateur*...*). Le matériel est désinfecté puis stocké en attente de PRÊT. Liste disponible sur le site internet de la Ville de MELLE. Ceci pour favoriser le retour à l'autonomie après hospitalisation ou accident, pour permettre d'essayer du matériel en prévision d'un achat indispensable, ou pour attendre le financement par des organismes sociaux. Le dispositif repose sur l'entraide et la solidarité ;

Le club des Aînés Sauzéens

Au cours de l'année 2012, le club a organisé 2 voyages - une escale des marins aux Sables d'Olonne et une croisière déjeuner dans la Sarthe - trois lotos, trois concours de belote, un gouter gratuit, une tombola, deux repas et une sortie restaurant à l'étang de Messé.

Tous les vendredis après midi, a lieu la traditionnelle belote de 14h à 18h dans la salle du Grand Puits.

Les responsables de l'association invite toutes les personnes qui voudrait adhérer au club à se faire connaître avant la réunion générale du 7 janvier 2013, qui sera d'ailleurs suivie de la galette des rois.



Journée de la Résistance

*Que la flamme de la Résistance
se s'éteigne jamais !!!*

On peut dire que le Comité de Sauzé-Vaussais de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance, en collaboration avec la Municipalité ont fait leur, le slogan du Général de Gaulle.

Car, en effet, ce dimanche 21 octobre 2012, même 67 ans après, malgré un temps maussade et pluvieux, ils étaient encore présents, place des Halles pour commémorer leur traditionnelle journée de la Résistance. Respectant ainsi leur devoir de mémoire.

Comme d'habitude, tout d'abord, la Musique Départementale des Sapeurs Pompiers des Deux Sèvres, accompagnée d'une quarantaine de portes -drapeaux, des sapeurs pompiers et leurs jeunes cadets, des personnalités civiles et militaires, de nombreuses délégations d'anciens résistants, combattants venus du Nord Charente, Sud Vienne, Sud Deux-Sèvres et d'ailleurs, ainsi que de beaucoup d'anonymes se sont rendus au cimetière déposer des gerbes sur la tombe d'anciens résistants morts au combat.

Ensuite Place des Halles, devant le monument aux morts, se déroula la cérémonie commémorative, qui est le point crucial de cette manifestation du souvenir. Cette année, ce sont 4 jeunes élèves volontaires du Collège Anne Frank, Anaïs Ballard, Angèle Porcheron, Manon Hauwaert et Manon Boutant, qui avaient la lourde tâche d'assumer la partie littéraire de la cérémonie qui était dirigée par Audrey Gadioux, élève de la Faculté de psychologie de Poitiers, par ailleurs, petite fille d'Armand



Photo Courrier de l'Ouest - M.F. Eprinchard

Gadioux de Montalembert, ancien maquisard du groupe "Jean Paul". C'est Audrey qui avait choisi les textes et la musique de cette partie littéraire, et lorsqu'au micro, elle a lu le texte dont elle était l'auteur, l'émotion du public fut à son comble.

On peut dire que cette partie qui s'est achevée par la belle chanson de Jean Ferrat "Nuit et Brouillard", par l'hymne de la Résistance "Le Chant des Partisans", interprété avec une grande dextérité par le maquisard des Frères Tabourdeau - Louis Nieuil -, par l'hymne de la déportation "Le Chant des Marais" et "La Marseillaise" joués à la perfection par la Musique Départementale des Sapeurs Pompiers des Deux Sèvres, reste toujours le moment le plus émouvant de cette cérémonie commémorative.

Par le dépôt au pied du monument aux morts, de gerbes offertes par les Anciens de la Résistance, la Municipalité de Sauzé-Vaussais, le Conseil Général, le Député Jean Luc Drapeau et la Ministre Delphine Batho, et par la poignée de main fraternelle à tous les portes drapeaux, les personnalités civiles et militaires ont rendu un bel hommage aux morts de toutes les guerres.

Cette cérémonie du recueillement rappelle la fin de cette période inoubliable de l'occupation nazie.

Et bien entendu, comme il se doit, tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié offert par la Commune de Sauzé-Vaussais.

Le Président de l'ANACR, M. René AUVIN.

La Mairie

Tél. : 05 49 07 60 53
Lundi, Mardi : 9h-12h / 14h-17h,
Mercredi : 9h-12h,
Jeudi et Vendredi : 9h-12h / 14h-17h,
Samedi : 9h-12h
E-mail : mairie.sauzevaussais@cegetel.net
Site internet : www.mairie-sauze-vaussais.fr

Conciliateur de justice

(sur RDV à la Mairie)
M^{me} PARNAUDEAU Elisabeth
Tél. 06 75 47 15 25
M. FAURE René
Tél. 06 82 42 28 59

Communauté de Communes du Cœur du Poitou

Hôtel de ville - BP 29
79110 - Chef-Boutonne
Tél. : 05 49 29 83 93
Fax : 05 49 29 91 35
E-mail : coeurdupoitou@paysmellois.org
Président : M. REDYEN Claude

Numéros utiles

Centre Médico-Social, Assistante Sociale
sur RDV : 05 49 27 02 28
Foyer Logement et Service d'Aide
Ménagère à Domicile : 05 49 07 71 69
Syndicat d'eau : 05 49 07 78 46

D.D.E. : 05 49 07 61 32
Ecole Maternelle : 05 49 07 66 47
Ecole Primaire : 05 49 07 60 17
Collège Anne Frank : 05 49 07 61 16
Gendarmerie : 05 49 07 60 03
Groupe Médical : 05 49 07 60 60
Infirmières et infirmier ou CMS
(du lundi au vendredi de 8h à 8h30) :
05 49 07 61 51
Gymnase intercommunal : 05 49 07 69 25
La Poste : 05 49 07 61 01
Pompier Centre Secours : 18
Office de Tourisme : 05 49 29 15 10
Trésorerie : 05 49 07 60 51

Autres Permanences

Mairie

- Mission Locale mardi journée sur RDV, jeudi AM sur RDV
- Conseiller Général M. Dorick Barillot samedi de 11h à 12h
- Sécurité Sociale, CPAM..... 9h à 12h le mardi
- Association Intermédiaire.. Lundi AM sur RDV, Jeudi M sans RDV
- CCAS..... horaires Mairie
- Passeport biométrique Horaires de la Mairie et
..... samedi uniquement sur RDV

Bibliothèque Municipale

Tél. : 05 49 07 38 93
Prêt de livres et de CD, horaires d'ouverture :
Mercredi.....9h30-12h et 14h-18h30
Jeudi.....9h30-12h et 14h-17h30
Samedi (une semaine sur deux, les semaines impaires)...10h-12h

Cinéma chez nous

Responsable : SEP..... Le vendredi toutes les 2 semaines à la Mairie

Pôle Environnement à Sauzé-Vaussais

20 rue Treille Bourgeau - 79190 Sauzé- Vaussais
Tél. : 05 49 07 78 42 - Portable : 06 77 83 48 33
Lundi et Mardi..... 8h30-12h30 et 13h30-17h
Mercredi..... 8h30-12h30
Jeudi et Vendredi 8h30-12h30

Gendarmerie Nationale

Les jours et horaires d'ouverture sont :
Du lundi au samedi : 8h-12h et 14h-19h
Le dimanche et les jours fériés : 9h-12h et 15h-18h
En cas d'urgence, 24h/24 et 7j./7 :

Faites le 17

**Vous êtes invité
à la soirée des vœux
de M. Le Maire
qui aura lieu
le 18 janvier 2013
à 19 heures
Salle Socio Culturelle
Place des Halles.**

**Le Conseil Municipal
vous souhaite de
Joyeuses fêtes
de fin d'année
et vous adresse
tous ses
Meilleurs vœux
pour 2013**



